



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Troisième Commission

Point 71 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

Questions relatives aux droits de l'homme,

y compris les divers moyens de mieux assurer

l'exercice effectif des droits de l'homme

et des libertés fondamentales

Lettre datée du 28 octobre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au rapport intitulé « Les droits de l'homme et les mesures coercitives unilatérales » (A/60/305), que vous avez présenté à l'Assemblée générale. Je tiens à évoquer tout particulièrement les paragraphes 1 à 5 de la partie du rapport qui concerne les renseignements reçus du Gouvernement azerbaïdjanais.

Chacun sait que le conflit qui oppose l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh, et ses conséquences, sont le fruit de l'agression menée par l'Azerbaïdjan contre la population du Haut-Karabakh en réaction à l'aspiration juste et pacifique de cette dernière à l'autodétermination, réalisée dans le respect du droit international et des lois soviétiques en vigueur à l'époque. Il appartient aux autorités de la République du Haut-Karabakh, qui ont été démocratiquement élues par leur propre peuple, de contrôler pleinement la République et les territoires avoisinants, qui sont devenus une zone tampon à la suite de la guerre généralisée déclenchée par l'Azerbaïdjan.

Ce n'est pas la première fois que l'Azerbaïdjan communique des informations fallacieuses dans un effort futile visant à tromper la communauté internationale. Au paragraphe 1 du rapport, l'Azerbaïdjan continue de prétendre qu'il y a « environ un million de réfugiés », cela en dépit des chiffres exacts qui sont fournis régulièrement et sans ambiguïté par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans ses rapports et qui se situent bien en deçà de ce que prétend l'Azerbaïdjan.

Cette fois, l'Azerbaïdjan est en outre allé jusqu'à déformer une réalité géographique indéniable en déclarant, au paragraphe 2 du rapport, que « la République autonome de Nakhitchevan n'est reliée au reste du pays que par voie aérienne ». En fait, Nakhitchevan, enclave entourée par l'Arménie, l'Iran et la Turquie, est reliée à l'Azerbaïdjan par une route opérationnelle qui passe par l'Iran.



L'Azerbaïdjan s'emploie à faire passer les conséquences de son agression contre la population du Haut-Karabakh pour des « mesures coercitives unilatérales ». L'ironie est que c'est l'Azerbaïdjan qui a instauré un blocus sur le Haut-Karabakh et qui exerce des mesures coercitives unilatérales contre l'Arménie depuis près de deux décennies. En 1988 déjà, à la suite d'un mouvement pacifique en faveur de l'autodétermination déclenché au Haut-Karabakh, l'Azerbaïdjan a coupé la liaison ferroviaire qui le liait à l'Arménie, entravant ainsi l'acheminement de l'aide humanitaire après le séisme dévastateur survenu cette même année.

Hélas, malgré les efforts persistants de l'Arménie et du Haut-Karabakh pour promouvoir l'idée de la réouverture, à titre de mesure de confiance, de toutes les voies de communication régionales, sans conditions préalables et sans même aucun avantage pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan continue de refuser toute proposition en ce sens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la session de l'Assemblée générale au titre du point 71 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Armen **Martirosyan**
